

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VAULX**

<b>Nombre de conseillers</b>	L'an deux mille vingt-cinq, le 14 mars à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la		
<b>En exercice</b>	14	commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans	
<b>Présents</b>	09	le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle	
<b>Votants</b>	12	VENDRASCO, Maire.	
<b>Absents</b>	5		
<b>Exclus</b>	0		
Date de convocation 07 mars 2025	<b>Etaient présents :</b> Isabelle VENDRASCO, Chantal MARCHAND, Philippe HELF, Cédric VERNEY, Murielle NAGEL, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Christophe DOUARD, Emmanuel SERRIER		
Date d'affichage 07 mars 2025	<b>Etaient absents excusés :</b> Christophe BOCQUET, Cécile FANTINI, Philippe BREVET, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Damien MISSILLIER,		
<b>DEL 20250314-015</b>	<b>Procurations :</b> Cécile FANTINI à Chantal MARCHAND, Philippe BREVET à Gil BENICHOU, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Isabelle VENDRASCO, Damien MISSILLIER à Christophe BOCQUET		
<b>OBJET :</b> <b>Bonus Ruralité Région AuRA – demande de subvention</b>	<i>Murielle NAGEL a été nommée secrétaire de séance</i>		

Madame le Maire informe les élus du projet de changement de l'actuelle chaudière au fioul du bâtiment de la Mairie. Un premier devis a été établi, pour un montant de 19 784,97 € HT

Pour faciliter le financement de cette opération, la Commune peut déposer un dossier de demande de subvention au titre du Bonus Ruralité de la Région Auvergne Rhône-Alpes.


Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **SOLLICITE** le bénéfice d'une subvention au titre du Bonus Ruralité
- **DEPOSE** un dossier en ce sens sur la plateforme dédiée, accompagné des pièces justificatives requises,
- **ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

Dépenses		Recettes	
Objet	Montant HT	Origine des fonds	Montants
Remplacement de la chaudière fioul mairie	19 784,97 €	Bonus Ruralité Région	15 827,98 €
		Fonds propres	3 956,99 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 784,97 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 784,97 €</b>

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution du dossier de subvention Bonus Ruralité
- **AUTORISE** Madame le Maire à déposer d'autres dossiers de demande de subvention sur ce projet si le financement obtenu au titre du Bonus Ruralité ne couvre pas les 80% de la dépense (Fonds Vert, ....)

Le Secrétaire de séance,  
**Murielle NAGEL**



Le Maire,  
**Isabelle VENDRASCO**



Télétransmise à la Préfecture le :  
Délibération rendue exécutoire : **24 MARS 2025**  
Mise en ligne sur le site internet le :